

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Chômage : quelles sont les catégories de demandeurs d'emploi ?

Les demandeurs d'emploi sont inscrits à France Travail (anciennement Pôle emploi) selon **10 types** de classification :
Classification France Travail des demandeurs d'emploi

Catégories	Demandeurs d'emploi concernés
1	Personne sans emploi, immédiatement disponible et devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un CDI à temps plein
2	Personne sans emploi, immédiatement disponible et devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un CDI à temps partiel
3	Personne sans emploi, immédiatement disponible et devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi à la recherche d'un CDD temporaire ou saisonnier y compris de courte durée
4	Personne sans emploi, non immédiatement disponible, à la recherche d'un emploi
5	Personne poursuivie d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi
6	Personne non immédiatement disponible, à la recherche d'un autre emploi en CDI à temps plein et devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
7	Personne non immédiatement disponible, à la recherche d'un autre emploi en CDI à temps partiel et devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
8	Personne non immédiatement disponible, à la recherche d'un autre emploi en CDD temporaire ou saisonnier y compris de courte durée et devant accomplir des actes positifs de recherche d'emploi
9	Personne rencontrant des difficultés faisant temporairement obstacle à un engagement dans une démarche de recherche d'emploi et bénéficiant d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale
10	Personne ayant déposé une demande de RSA dont la demande est en cours d'instruction ou a été rejetée, ou bénéficiaire du RSA, ainsi que son conjoints, concubin ou partenaire de Pacs, lorsque ces personnes ne sont pas déjà inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2024 et sont en attente de la signature du contrat d'engagement

Chômage : démarches auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi)

Questions – Réponses

- [Médiateur de France Travail \(anciennement Pôle emploi\) : comment y recourir ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Chômage : inscription à France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)
- [Chômage : contrat d'engagement du demandeur d'emploi inscrit à France Travail](#)

Où s'informer ?

- **France Travail pour demandeurs d'emploi – 3949**

Par téléphone

39 49

Pour actualiser votre situation, signaler un changement de situation, vous informer d'un paiement : service automatisé 7 jours/7, 24 heures/24 – Service gratuit + prix appel

Pour être mis en relation avec un conseiller pour vous inscrire, vous renseigner, modifier un rendez-vous : service accessible aux horaires fixés par chaque agence France Travail (anciennement Pôle emploi) – Service gratuit + prix appel

Depuis l'étranger : + 33 1 77 86 39 49

Par messagerie

Accès via le [formulaire de contact](#)

Services en ligne

- [France Travail : espace personnel](#)
Téléservice

**Textes de
référence**

- [Arrêté du 30 décembre 2024 portant application de l'article L5411-3 du code du travail et définissant les catégories de demandeurs d'emploi](#)
Catégories de demandeurs d'emploi (France Travail)

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)
[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00